

Rapport des travaux de réorganisation des G.S.E.
et de distribution des parcelles dans le marais de
RUGENDE-RUMIRABASHYI

En vue de clôturer le dossier de RUGENDE-RUMIRABASHYI deux agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif Messieurs KAREKEZI Epimaque et MBONEZA Gaspard respectivement Chef de Division Encadrement et Chef de Bureau G.S.E., en collaboration avec les techniciens du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts et des autorités locales ont exécuté le programme des travaux de réorganisation des G.S.E. exerçant leurs activités dans ce marais comme il avait été proposé aux Bourgmestres des Communes BICUMBI, GIKORO, KANOMBE et RUBUNGO par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans ses lettres n° 2712/15.07, n° 2713/15.07, n° 2714/15.07 et n° 2715/15.07 du 23 juillet 1983.

Vendredi le 26/7/1985, toute l'équipe s'est rendue dans le marais de ~~(la Commune de)~~ la Commune de BICUMBI.

Elle était partout composée de :

- Monsieur FUNGAMEZA, Conseiller du Secteur MUYUMBU à qui le Bourgmestre de BICUMBI a demandé de suivre de près le dossier RUGENDE-RUMIRABASHYI,
- Messieurs RUFURUKA Gérard et MURANGIRA, agronomes chargés de l'exploitation du marais RUGENDE-RUMIRABASHYI,
- Monsieur NTAMUHEZA Anastase, moniteur agricole chargé de RUGENDE Aval A,
- Monsieur NTAKARAKORWA Silas, Moniteur agricole chargé de de RUGENDE Aval B,
- Monsieur l'Encadreur de la Jeunesse et des Coopératives a.i Kigali, SEYANZE Dominique
- Monsieur l'Encadreur de la Jeunesse de BICUMBI
- Monsieur MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau G.S.E.

La politique adoptée est la suivante. Après une petite réunion, on s'est convenu que les agronomes, les moniteurs agricoles, les conseillers et les encadreurs procéderont à la distribution des parcelles. Pourquoi ? Parce que les Encadreurs et les Conseillers sont mieux placés pour connaître le dynamisme des G.S.E. Ils doivent veiller à ce que seuls les G.S.E. actifs reçoivent des parcelles. Quant aux agronomes et aux moniteurs agricoles, puisque ce sont eux qui ont parcellé le marais, ils doivent délimiter la part de chaque groupement. Ensuite puisqu'ils sont chargés de l'organisation de l'exploitation du marais RUGENDE-RUMIRABASHYI, ils doivent assurer le suivi des G.S.E. comme ils le faisaient quand le marais était occupé par les particuliers (adultes). Tout le monde est d'accord et convaincu que si nous procédons ainsi, le dossier RUGENDE-RUMIRABASHYI sera clôturé avec les prochaines cultures.

Le rôle du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif serait d'assurer un contrôle régulier pour savoir si l'organisation envisagée n'est pas perturbée.

S'agissant de la réorganisation des G.S.E., chaque équipe doit être composée au moins de 15 membres. Ainsi les Groupements Socio-Economiques dont le nombre des membres est inférieur à 15, devront être fusionnés pour avoir un minimum de 15 jeunes.

Pour la distribution des parcelles, nous avons respecté les mesures arrêtées par le Ministre en commun accord avec les Bourgmestres des Communes concernées par le marais RUGENDE-RUMIRABASHYI lors de leur réunion du 22 juin 1985 tenue au centre de formation des jeunes de Masaka. Au cours de cette réunion, on a considéré que pour 15 jeunes, il faudra 75 ares mais puisqu'il y aura des G.S.E. de plus 15 personnes, toutes l'équipe qui était sur le terrain a décidé que chaque groupement doit recevoir un hectare et en fonction de la taille du groupement ayant plus de 15 membres, cette superficie peut être augmentée à raison de 5 ares par jeune.

Le travail qui a été fait par toute l'équipe (MIJEUCOOP, MIRAGRI, Conseillers et Encadreurs) a été la détermination des zones qui seront occupées et exploitées par les jeunes, le reste devant être accordé aux Groupements socio-économiques des adultes. Dans la Commune de BICUMBI, on a déterminé trois zones (B1, B2, B3): voir croquis en annexe. La zone B1 a 26 G.S.E., B2 = 12 G.S.E., B3 = 4 G.S.E.

Samedi le 27/7/1985, c'était le tour de la Commune de RUBUNGO.

Etaients présents à la détermination de la partie de la jeunesse :

- Monsieur RUTAGANIRA Léopold : Bourgmestre de la Commune de RUBUNGO
- Monsieur l'Abbé CASAS
- Monsieur KAREKEZI Epimaque : Chef de Division Encadrement
- Monsieur MBONEZA Gaspard : Chef de Bureau G.S.E.
- Monsieur SEYANZE D. : Encadreur de la Jeunesse et des Coopératives à Kigali
- Messieurs RUFURUKA Gérard et MURANJA : Agronomes
- Messieurs UGIRABABYEYI Inchère et LEGAZIHIGA Augustin : Moniteurs agricoles
- MAFARANGA Michel et NGAUKIRA Elia Conseillers
- NGIRABATWARE P. Célestine de la J.O.C
- RUGENGAMANZI Eugène, Flicier Comm.

.../

Dans cette Commune 17 G.S.E. sont dans la vallée NYAKWIBE-REKA du marais RUGENDE-RUMIRABASHYI; à côté de ces groupements, nous avons déterminé et montré à l'Abbé Casas une parcelle de 10 ha où la J.O.C va lancer un projet agri-élevage. Le reste des G.S.E. (11) se trouve dans le marais du Secteur NDERA (voir croquis RUMIRABASHYI). La distribution pratique se fera à partir de vendredi le 02/8/1985 par les conseillers, les agronomes, les moniteurs agricoles et l'encadreur de la jeunesse.

Lundi le 29/7/1985, nous avons été dans le marais de la Commune de GIKORO. Etaient présents, tous les techniciens du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts concernés par le marais RUGENDE-RUMIRABASHYI.

- L'Agronome et l'encadreur de la Jeunesse de la Commune de GIKORO
- Monsieur GACONDO Alexandre : Conseiller
- Monsieur NGABOYAMAHINA Joseph: Conseiller.

Dans cette commune quatre zones ont été déterminées (voir croquis en annexe) :

- Zone I ISUMO/MUTUKURA (10 G.S.E.)
- Zone II : NYAGASAMBU (5 G.S.E.)
- Zone III: limite Pont SENTAMA (5 G.S.E.)
- Zone IV : CYABATANZI (19 G.S.E.) du centre Rwanda jusqu'à MUGEYO.

La distribution pratique se fera également par les conseillers, les agronomes, les moniteurs agricoles et l'encadreur de la jeunesse.

Mardi le 30/7/1985, nous avons terminé le programme des travaux par la Commune de KANOMBE. Pratiquement tous les G.S.E. se trouvant dans le marais de cette Commune ~~sont~~^{sont} situés dans une même zone (voir croquis annexé), qui va jusqu'en commune RUBUNGO. Ont participé à cette opération : Messieurs BWAKWERI Vincent et KANIMBA Tite respectivement conseillers des secteurs MASAKA et AYABARAYA,

- Les techniciens du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts
- Encadreur de la Jeunesse.

Comme dans les autres Communes, la distribution se fera par les conseillers, les agronomes, les moniteurs agricoles et l'encadreur de la jeunesse.

N.B. : Dans toutes les communes, nous avons demandé que l'opération de distribution des parcelles soit terminée au plus tard le mardi le 06/8/1985 et que directement après, les jeunes commencent à cultiver.

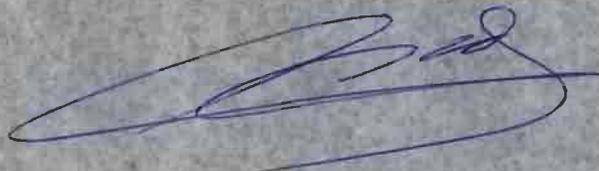
- Les Bourgmestres et les Conseillers nous ont rassuré que les G.S.E des adultes vont être vite créés pour qu'ils ne tardent pas à cultiver.

Les Bourgmestres ont donné aux Encadreurs Communaux de la Jeunesse (~~et des Sports~~) et aux Conseillers résidant près des zones délimitées la mission de ne s'occuper que de la distribution des parcelles jusqu'à la clôture de ce dossier. Les Conseillers et les Encadreurs seront responsables devant les Bourgmestres de la réussite ou de l'échec de cette opération.

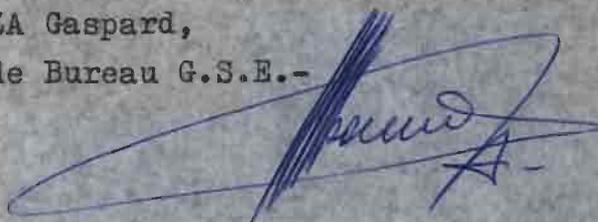
Suggestion : Si le budget le permettait, il serait mieux d'engager un agent qui ne s'occuperait uniquement que du dossier RUGENDE-RUMIRABASHYI à l'instar de ce qui a été fait dans les chantiers des jeunes.

Fait à Kigali, le 5/8/1985.

KAREKEZI Epimaque,
Chef de Division Encadrement



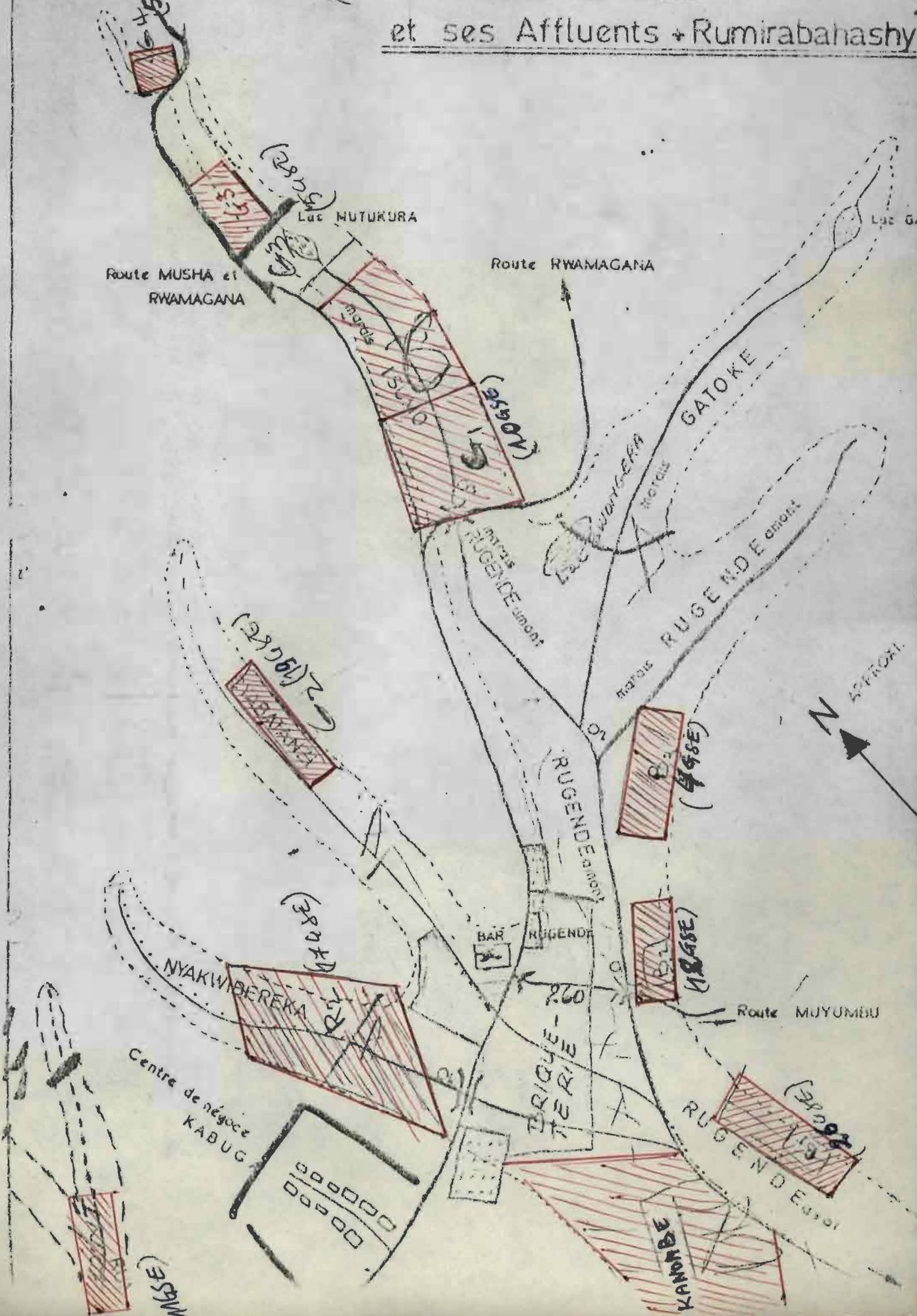
MBONEZA Gaspard,
Chef de Bureau G.S.E.-



R : Rubungu
 B : Bicumbi
 G : Gikow
 K : Kanombe

CROQUIS du MARAIS RUGENDE

et ses Affluents + Rumirabahashy



Raporo y'isurwa ly'Atoriye y'i RAMBURA
Yabaye kuwa 30/7/1985.

Abakobwa baho bafite ibintu byiza bakora, aliko bakaba babura aho babigulishiliza. Nasanze Padiri Mukuru waho yali-geze gusaba kontwali bajya bagulishilizamo ibyo bakoze hahise imyaka itatu, ngo ntibabonye igisubizo kugeza ubu. Basabye n'imyenda, imashini ebyili n'amaguru.

Ibyifuzo byabo:

- Inzu bakoreramo irahagije kuko badafite ubutaka bwo kubaka indi ngo bayite iyo gugulishilizamo ibyo bintu.
Kubera akazi kenshi k'ubwubatsi bafite muli iki gihe, bazasukura iyo nzu basanzwe bakoreramo, badoderamo, baboheramo, bakoreramo n'indi milimo yose bakora, aliyo bagumana.
- Bazafata igice kimwe muli yo nzu aliho bashyira kontwali ya metero 5 kuli 1,60 ifite etajeri 3 igakoreshwa ibirahuli ku bulyo uwinjiramo ahita abona ibyo bagulisha. Bifuza ko Ministeri y'Urubyiruko no Gutsura za Koperative yabafasha ikabagulira iyo kontwali cyangwa se ikabaha amafaranga bakazayikoreshereza.
- Bifuza ko babafashisha imashini ebyili n'imyenda ya jinja ngo abana babone icyo bakora.
- Bishobotse bakabona n'imashini yandika ngo byababera byiza kurushaho, kuko ngo hali abana bamaze igihe kirekire bahakora, bakaba bifuza kubaha n'ubundi bumenyi bagungura badasanganywe.
Bakaba bazajya bafata umwana umwe yamara kumenya iyo mashini bagafata undi.
- Bishimiye igitekerezo Ministri yagize cyo kwibuka no gukomeza kwitangira urubyiruko cyane cyane rwo mu byaro.
- Bishimiye nabo guhaguruka bagafatanywa kwita kuli urwo rubyiruko rutabonye uko rukulikira amashuri.

Bategereje icyo muzabaha.

Soeur Marie Téléphore

